



PROCES-VERBAL

Commission Régionale U6 / U11

Réunion du : Lundi 27 Août 2017

Présidence : M. PERFETTI Jean-Claude

Présent(s) : M. CRISTOFARI Paul – Mme PERI Jeanne (CD)

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1- CALENDRIER 2018 / 2019

- 1 - Samedi 22 Septembre 2018
- 2 - Samedi 29 Septembre 2018
- 3 - Samedi 06 Octobre 2018
- 4 - Samedi 13 Octobre 2018
- 5 - Samedi 20 Octobre 2018

VACANCES SCOLAIRES DE LA TOUSSAINT DU MARDI 23 OCTOBRE AU LUNDI 05 NOVEMBRE 2018

- 6 - Samedi 10 Novembre 2018
- 7 - Samedi 17 Novembre 2018
- 8 - Samedi 24 Novembre 2018
- 9 - Samedi 01 Décembre 2018
- 10 - Samedi 08 Décembre 2018
- 11 - Samedi 15 Décembre 2018

VACANCES SCOLAIRES DE LA NOËL DU SAMEDI 22 DECEMBRE 2017 AU LUNDI 07 JANVIER 2019

- 12 - Samedi 12 Janvier 2019
- 13 - Samedi 19 Janvier 2019
- 14 - Samedi 26 Janvier 2019
- 15 - Samedi 02 Février 2019
- 16 - Samedi 09 Février 2019
- 17 - Samedi 16 Février 2019

VACANCES SCOLAIRES D'HIVER DU SAMEDI 23 FEVRIER AU LUNDI 11 MARS 2019

- 18 - Samedi 16 Mars 2019
- 19 - Samedi 23 Mars 2019 (Rattrapage)
- 20 - Samedi 30 Mars 2019 (Rattrapage)
- 21 - Samedi 06 Avril 2019 (Rattrapage)
- 22 - Samedi 13 Avril 2019 (Rattrapage)

VACANCES SCOLAIRES DE PRINTEMPS DU SAMEDI 20 AVRIL AU LUNDI 06 MAI 2019

2- ORGANISATION PLATEAUX :

Les clubs qui souhaitent organiser des plateaux de Septembre 2018 à Avril 2019 sont priés de faire retour du planning avec la mention, en face de la date choisie, U6 / U9 ou U10 / U11.

3- RAPPELS :

Tous les plateaux de la saison 2018 / 2019 seront programmés le samedi matin de 10H00 à 13H00.

Les clubs sont informés qu'ils doivent participer uniquement aux plateaux sur lesquels ils sont convoqués.

Les clubs ne peuvent organiser des plateaux sans l'accord de la Commission (demande à faire par courrier) ;

En cas d'infraction du règlement ci-dessus mentionné, le **club recevant ou organisateur et le club participant** seront respectivement sanctionnés d'une **amende de 150 euros**.

Arbitrage obligatoire en U11 sous peine d'amende.

La fiche « responsable plateau » U6 / U9 et U10 / U11 est à retourner à la Commission avant le 08 octobre 2018. Une amende de 25 euros par semaine de retard sera appliquée à compter de cette date.